

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2024_21

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 avril, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, CALLEJA, DELOLY, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, JULIEN, VARACCA, VIOSSAT, MMES, BLANC M. Françoise, PACHOUD, PERROT, RACHON, RIVATON

Excusés ayant donné pouvoir : MMES COUTURIER (pouvoir à M. DELOLY), GLAZKOFF (pouvoir à M. GREGOIRE), BLANC C. (pouvoir à Mme BLANC M.F.), MM HERVIUO (pouvoir à M. ESTEVES), BOINOT (pouvoir à M. JULIEN)

Excusés : M LAURENT et MMES NAZZI, ORAND, TANIOS, MAIRE, LAURENCO

Secrétaire de séance : M ESTEVES

Objet : Décision modificative n°2 au budget principal 2024

Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales – Décisions budgétaires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2 au budget principal ainsi détaillée :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES
739116	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	-20 000,00		
6558	Autres contributions obligatoires	20 000,00		
		0,00		0,00
INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES
272-020	Titres immobilisés droit de créances	-70 000,00		
2313-212 pg16	Ecoles (panneaux photovoltaïques)	70 000,00		
		0,00		0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°2 au budget principal proposée,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 15/04/2024

Le Maire,



Bernard VALLON

